

Sommaire

Edito	p.2
Hommage	p.3

Les membres du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie

Les membres	p.5
Le bureau	p.5
Les commissions	p.8
Les présidents de commissions	p.10

La vie de l'institution

Le déménagement du conseil économique et social	p.13
La fermeture des antennes décentralisées	p.14
Les séances décentralisées	p.14
La refonte du site internet	p.15
La création du centre de documentation	p.15
L'équipe administrative et l'organigramme	p.16

Relations régionales et extérieures : les temps forts

Les relations avec l'ACERF	p.18
Rencontre des présidents des CESR, CES, CESC de France et d'Outre-Mer en Guyane	p.19
Les relations avec la Polynésie-Française	p.19
Les assises de l'eau	p.21
Le déplacement au Vanuatu	p.22
Le déplacement en Guyane	p.23
Rencontre avec le député Hervé GAYMARD	p.24
La visite à l'usine de Gwangyang (Corée du Sud)	p.25
Le déplacement à l'île de la Réunion	p.26

Les travaux et réflexions

En faveur du développement économique	p.27
En faveur de l'emploi	p.30
En faveur de la protection sociale	p.33
En faveur de l'agriculture	p.36
En faveur de l'environnement et des mines	p.38
Les présentations au CES	p.41
Rétrospective	p.42

Edito



Il y a cinq ans, le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie était situé dans des locaux trop petits et mal adaptés en centre-ville. Pour réunir une commission, il fallait demander une salle à la province Sud. Le personnel était mal installé et les relations de service étaient difficiles.

Le bureau a tenu à déménager notre institution, après différentes études, c'est le projet de Ducos qui a été retenu.

L'ensemble des agents bénéficie actuellement de locaux adaptés au fonctionnement de notre institution ainsi qu'à son rayonnement. Poursuivant dans cette dynamique, une restructuration du service administratif a été mis en œuvre aboutissant notamment sur la création d'une cellule de documentation et d'un poste d'accueil.

Notre activité s'est fortement développée et c'est chaque jour, que des commissions se réunissent pour travailler sur des saisines et autosaisines que nous traitons. Nos avis et vœux sont pris en compte. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est attentif à nos travaux qu'il suit par l'intermédiaire de son représentant en charge des relations avec notre institution.

Nous avons tenu à siéger dans diverses communes pour mieux connaître la réalité de l'ensemble du territoire. Des missions en Polynésie Française, au Vanuatu, en Guyane, à la Réunion et en Corée du Sud ont permis de connaître d'autres modèles de développement et de tisser des liens d'amitiés.

En 2006, nous avons accueilli la conférence des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux de métropole et pour eux, la Nouvelle-Calédonie est apparue comme une terre d'accueil, de travail et de partage.

Je remercie tous mes collègues, qui, pendant cinq ans, m'ont témoigné leur confiance, accordé leur amitié, et qui par leur travail ont permis de faire de cette mandature ce qu'elle a été.

Robert LAMARQUE

Hommage

Durant la mandature, le CES a eu la douleur et le regret de perdre deux de ses membres. C'est pourquoi il était important de leur rendre hommage à travers ces quelques lignes afin que leur présence au sein de l'institution reste dans les mémoires.



Vincent AKARO

Originaire de Yaté, né en 1945 à la tribu d'Unia. Vincent AKARO était membre du CES depuis 1996. Il a représenté tout d'abord l'association VAKA KARE et fut 4^{ème} vice-président, puis il a siégé au titre de représentant du sénat coutumier depuis 2000.

C'est au départ de sa troisième mandature au sein de l'institution, le 9 juillet 2006 que ce collègue apprécié de tous nous a quitté. Sa disponibilité et sa gentillesse restera dans nos souvenirs.



Kalepo WABETE

Enfant de Tiga né en 1950, Kalépo WABETE représenta la SMSP (Société Minière Sud Pacifique) au sein de l'assemblée du CES à compter de 2005.

Cet homme droit et posé, dont le parcours professionnel a été exemplaire, symbolisait pour tous la courtoisie et la discrétion.

Sa disparition soudaine le 4 août 2008 a attristé et affligé l'ensemble de ses collègues, qui garderont longtemps en mémoire l'image de son sourire bienveillant.

La composition du conseil économique et social



de la Nouvelle-Calédonie

Le bureau

La diversité de la société calédonienne ainsi que les différents horizons géographiques sont représentés dans le bureau du CES comme l'a souhaité l'assemblée.

Président : **Robert LAMARQUE**

1^{er} vice-président : **Octave TOGNA**
2^{ème} vice-présidente : **Janine DECAMP**
3^{ème} vice-président : **Robert POINRI**
4^{ème} vice-président : **Elia SIONE**

1^{er} questeur : **Jean-Louis VEYRET**
2^{ème} questeur : **Bernard RENAUD**
Secrétaire : **Paulo SAUME**

Les quatre membres désignés par la province des Iles Loyauté



1-Paulo SAUME : Comité de développement du Wetr, **2-Eugène SIWENE** : Association TA PE NE, **3-Henri WANDAYE** : Syndicat des pêcheurs d'Ouvéa, **4-Paulette ZEOLA** : Vers un souriant village mélanésien.

Les huit membres désignés par la province Nord



1-François-Xavier APOK : USTKE, **2-Jean-Claude BRESIL** : Syndicat des entreprises de BTP du Nord, **3-Jocelyne KONYI** : Association IEKAWÉ, **4-Marie-Claude GAÛZERE** : GIE tourisme Nord, **5-Aliège LECLERE** : conseil des femmes du Nord, **6-Robert POINRI** : GAPCE, **7-Joseph STREETER** : APEJ, **8- Victor TOULANGUI** : SMSP.

Les seize membres désignés par la province Sud



1



2



3



4



5



6



7



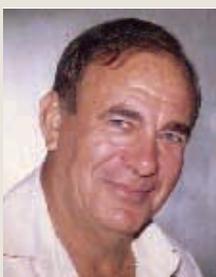
8



9



10



11



12



13



14



15



16

1-Janine DECAMP : Syndicat des industries de la mine, **2-Pierre FAIRBANK** : Handi-club calédonien, **3-Sylvain MEALLET** : UT FO, **4-Roger GALLIOT** : Syndicat des éleveurs, **5-Thierry GRANIER** : MEDEF, **6-Raymond GUEPY** : Collectif d'urgence humanitaire, **7-Anne-Marie HERVOUET** : Association Marguerite, **8-Gérard JODAR** : USTKE, **9-Christophe COULSON** : UT CFE-CGC, **10-Nicole MOREAU** : CGPME, **11-Henri MORINI** : Association des hôtels de la Nouvelle-Calédonie, **12-Bernard RENAUD** : Fédération artisanale, **13-Micheline ROLLY** : Fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique, **14-Elia SIONE** : Association de la jeunesse wallisienne et futunienne, **15-Trévor UNDERWOOD** : USOENC, **16-Jean-Louis VEYRET** : Fondation des pionniers de la Nouvelle-Calédonie.

Les deux membres désignés par le sénat coutumier



1

2

1- Damas THEAIN BOUEONNE, 2-Clément GROCHAIN.

Les neuf membres désignés par le gouvernement : personnes qualifiées



1

2

3

4

5



6

7

8

9

1-Christian BURIGNAT, 2-Gaston HMEUN, 3-Dominique KATRAWA, 4-Robert LAMARQUE, 5- Michel DAVAREND, 6- Annie BEUSTES, 7-Rosine STREETER, 8-Yves TISSANDIER, 9-Octave TOGNA

Autres personnalités ayant siégé au sein du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie 2005-2010



1

2

3

4

5



6

7

8

9

1-Berthe TEIN : conseil des femmes du Nord, 2-Kalépo WABETE : SMSP, 3-Robert FORT : UT FO, 4-Jean-Claude NEGRE : UT FO, 5- Marc MANSEL : UT CFE CGC, 6-Paul MAES : personne qualifiée, 7-Léontine PONGA : personne qualifiée, 8-Georges MANDAOUE : Sénat coutumier, 9-Vincent AKARO : Sénat coutumier.

Les commissions du conseil économique et social



de la Nouvelle-Calédonie

Les commissions permanentes

Le président est membre de droit dans toutes les commissions

Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget

M. François-Xavier APOK
M. Jean-Claude BRESIL
M. Michel DAVAREND
M. Thierry GRANIER
M. Dominique KATRAWA
Mme Nicole MOREAU
M. Henri MORINI
M. Bernard RENAUD
Mme Rosine STREETER
M. Yves TISSANDIER
M. Victor TOULANGUI

Commission de la santé et de la protection sociale

M. François-Xavier APOK
M. Christophe COULSON
M. Thierry GRANIER
M. Raymond GUEPY
M. Gérard JODAR
Mme Jocelyne KONYI
Mme Nicole MOREAU
Mme Micheline ROLLY
M. Elia SIONE
Mme Rosine STREETER
M. Yves TISSANDIER

Commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie

M. François-Xavier APOK
M. Jean-Claude BRESIL
M. Pierre FAIRBANK
Mme Marie-Claude GAÜZERE
M. Raymond GUEPY
M. Dominique KATRAWA
M. Sylvain MEALLET
Mme Nicole MOREAU
Mme Rosine STREETER
M. Octave TOGNA
M. Yves TISSANDIER

M. Christophe COULSON
Mme Janine DECAMP
M. Clément GROCHAIN
Mme Aliège LECLERE
M. Raymond GUEPY

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche

M. François-Xavier APOK
M. Roger GALLIOT
M. Raymond GUEPY
Mme Anne-Marie HERVOUET
M. Robert POINRI
M. Bernard RENAUD
M. Paulo SAUME
M. Damas THEAIN BOUEONNE
M. Trévor UNDERWOOD
M. Jean-Louis VEYRET
M. Henri WANDAYE

Commission de la culture, de la jeunesse et des sports

M. François-Xavier APOK
M. Christian BURIGNAT
M. Pierre FAIRBANK
Mme Anne-Marie HERVOUET
Mme Aliège LECLERE
M. Bernard RENAUD
M. Elia SIONE
M. Eugène SIWENE
M. Joseph STREETER
M. Jean-Louis VEYRET
M. Henri WANDAYE

Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation

Mme Annie BEUSTES
M. Christophe COULSON
M. Pierre FAIRBANK
Mme Anne-Marie HERVOUET
M. Gaston HMEUN
M. Gérard JODAR
M. Jocelyne KONYI
M. Bernard RENAUD
Mme Micheline ROLLY
M. Elia SIONE
M. Joseph STREETER

Commission des affaires coutumières

M. Robert POINRI
M. Paulo SAUME
M. Joseph STREETER
M. Damas THEAIN BOUEONNE
M. Yves TISSANDIER
Mme Paulette ZEOULA

Les commissions spéciales temporaires

Sur les questions minières

Mme Annie BEUSTES
M. Gaston HMEUN
M. Jean-Claude BRESIL
Mme Janine DECAMP
Mme Marie-Claude GAÜZERE
M. Thierry GRANIER
Mme Anne-Marie HERVOUET
M. Gérard JODAR
M. Yves TISSANDIER
M. Octave TOGNA
M. Victor TOULANGUI

Sur les assises de l'eau

M. François-Xavier APOK
M. Jean-Claude BRESIL
M. Pierre FAIRBANK
Mme Marie-Claude GAÜZERE
M. Raymond GUEPY
M. Georges MANDAOUE
M. Bernard RENAUD
M. Paulo SAUME
M. Elia SIONE
M. Yves TISSANDIER
M. Jean-Louis VEYRET

Sur la modification de la délibération n°03/CP et le règlement intérieur du CES

M. François-Xavier APOK
M. Jean-Claude BRESIL
M. Michel DAVAREND
Mme Marie-Claude GAÜZERE
M. Raymond GUEPY
M. Jean-Claude NÈGRE
M. Paulo SAUME
Mme Rosine STREETER
M. Yves TISSANDIER
M. Victor TOULANGUI
M. Jean-Louis VEYRET

Les présidents de commissions

Conformément à la délibération n°02CES/2005 portant règlement intérieur du conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie, les présidents, vice-présidents et rapporteurs de commissions sont réélus chaque année.

Les commissions permanentes

Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget

2005

Président : Paul MAES
Vice-président : Jean-Claude BRESIL
Rapporteur : Bernard RENAUD

2006

Président : Jean-Claude BRESIL
Vice-président : Thierry GRANIER
Rapporteur : Bernard RENAUD

2007

Président : Jean-Claude BRESIL
Vice-présidente : Rosine STREETER
Rapporteur : Bernard RENAUD

2008 - 2010

Président : Nicole MOREAU
Vice-président : Jean-Claude BRESIL
Rapporteur : Bernard RENAUD

Commission de la santé et de la protection sociale

2005 - 2006

Présidente : Rosine STREETER
Vice-président : Raymond GUEPY
Rapporteur : Marc MANSEL

2007

Présidente : Rosine STREETER
Vice-président : Christophe COULSON
Rapporteur : Raymond GUEPY

2008 - 2010

Présidente : Rosine STREETER
Vice-présidente : Micheline ROLLY
Rapporteur : Christophe COULSON

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche

2005 - 2010

Président : Raymond GUEPY
Vice-président : Roger GALLIOT
Rapporteur : Bernard RENAUD

Commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie

2005

Président : Jean-Claude BRESIL
Vice-présidente : Marie-Claude GAÜZERE
Rapporteur : Nicole MOREAU

2006

Président : Jean-Claude BRESIL
Vice-présidente : Marie-Claude GAÜZERE
Rapporteur : Raymond GUEPY

2007

Président : Jean-Claude BRESIL
Vice-présidente : Rosine STREETER
Rapporteur : Bernard RENAUD

2008 - 2010

Président : Jean-Claude BRESIL
Vice-présidente : Rosine STREETER
Rapporteur : Pierre FAIRBANK

Commission des affaires coutumières
2005 Président : Vincent AKARO Vice-présidente : Léontine PONGA Rapporteur : Berthe TEIN
2006 Président : Robert POINRI Vice-présidente : Léontine PONGA Rapporteur : Raymond GUEPY
2007 Présidente : Léontine PONGA Vice-présidente : Berthe TEIN Rapporteur : Raymond GUEPY
2008 Président : Paulo SAUME Vice-président : Joseph STREETER Rapporteur : Raymond GUEPY
2009 - 2010 Président : Paulo SAUME Vice-président : Robert POINRI Rapporteur : Raymond GUEPY

Commission de la culture, de la jeunesse et des sports
2005 - 2006 Président : Joseph STREETER Vice-président : Pierre FAIRBANK Rapporteur : Bernard RENAUD
2007 - 2010 Président : François-Xavier APOK Vice-président : Pierre FAIRBANK Rapporteur : Jean-Louis VEYRET

Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation
2005 - 2006 Président : Marc MANSEL Vice-président : Joseph STREETER Rapporteur : Bernard RENAUD
2007 Présidente : Anne-Marie HERVOUET Vice-président : Joseph STREETER Rapporteur : Bernard RENAUD
2008 - 2010 Présidente : Anne-Marie HERVOUET Vice-président : Christophe COULSON Rapporteur : Micheline ROLLY

Les commissions spéciales temporaires

Commission spéciale temporaire sur les questions minières
2005 Présidente : Janine DECAMP Vice-président : Gaston HMEUN Rapporteur : Marie-Claude GAÜZERE
2006 Présidente : Janine DECAMP Vice-président : Gaston HMEUN Rapporteur : Marc MANSEL
2007 Président : Janine DECAMP Vice-président : Gaston HMEUN Rapporteur : Marie-Claude GAÜZERE
2008 - 2009 Président : Georges MANDAOUE Vice-président : Gaston HMEUN Rapporteur : Anne-Marie HERVOUET
2009 - 2010 Vice-président : Gaston HMEUN Rapporteur : Anne-Marie HERVOUET

Commission spéciale temporaire sur les assises de l'eau
2005 - 2009 Président : Raymond GUEPY Vice-président : Jean-Claude BRESIL Rapporteur : Marie-Claude GAÜZERE

Commission spéciale temporaire sur la modification de la délibération n°03/CP et le règlement intérieur du CES
2009 Président : Yves TISSANDIER Vice-président : Michel DAVAREND Rapporteur : Raymond GUEPY

La vie de l'institution



Le déménagement du conseil économique et social



Le CES lors de cette mandature a effectué un déménagement en juillet 2006. En effet, situé auparavant dans l'immeuble Clémenceau au centre ville de Nouméa, il disposait de locaux exigus et répartis sur trois étages, ne permettant pas notamment d'accueillir les réunions des commissions. C'est la raison pour laquelle, dès le début du projet du complexe immobilier « Le Centre » à Ducos, le CES y a vu l'opportunité de s'agrandir.

Cet espace idéalement situé positionne l'assemblée des socioprofessionnels au coeur de la zone industrielle de la Nouvelle-Calédonie, contribuant ainsi de réunir les conseillers et le personnel du secrétariat général dans un même lieu.



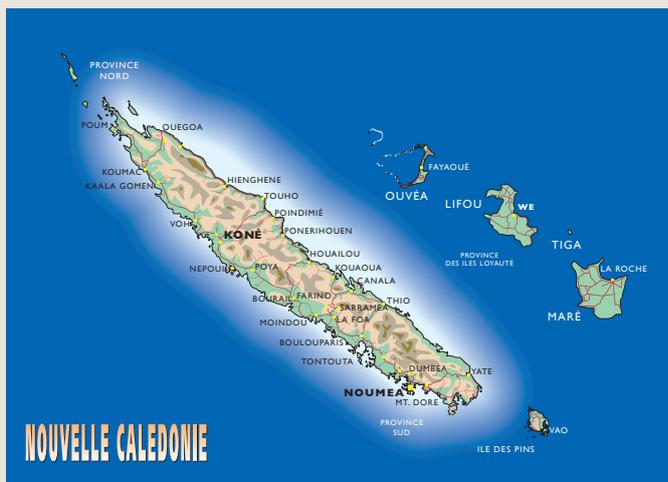
Un plateau de 700m² a pu être entièrement aménager et organisé afin d'optimiser le fonctionnement de l'institution. Ainsi, une salle d'une capacité de 35 places accueillant les réunions des commissions a pu être réalisée.

Par ailleurs l'agencement esthétique a été enrichi par un partenariat avec le centre culturel Tjibaou qui expose dans les murs du CES des œuvres d'artistes locaux ou océaniens.

La fermeture des antennes décentralisées

Au début de cette mandature, il existait 3 antennes décentralisées dans l'intérieur et les Iles Loyauté, ainsi qu'un poste itinérant. Ces quatre agents avaient à l'origine pour objectif de relayer dans leurs régions respectives, les diverses actions du CES. Mais au fil du temps leurs missions n'étaient plus d'une utilité évidente.

C'est pourquoi en 2006, face à l'accroissement de l'activité du siège de l'institution et étant donné le rôle de plus en plus épisodique tenu par les antennes décentralisées, il s'est avéré nécessaire de recentrer ces moyens et de fermer ces dernières. Dans ce contexte, des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre afin de permettre aux deux agents qui le souhaitaient de retrouver un emploi dans leur commune d'origine. Et pour les deux autres de venir renforcer l'équipe du secrétariat général.



Les séances décentralisées

Afin de garder le contact avec l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, le conseil économique et social s'est déplacé plusieurs fois par an dans les communes de la Grande Terre et des Iles Loyauté, sans oublier le Grand Nouméa. Il était important pour le CES de conserver sa dimension originelle et d'être représentatif de tous les acteurs de la vie économique et sociale quel que soient leurs situations.

C'est ainsi que de nombreuses séances plénières se sont déroulées en diverses communes du territoire. Chacune réservant un moment aux visites ou aux présentations concernant la région. Ainsi, les conseillers ont-ils pu notamment appréhender l'intérêt de la station de lagunage et d'épuration des eaux usées de La Foa, les enjeux du développement économique des régions comme l'Île des Pins, Koné, Bourail, le Mont-Dore, Païta, Hienghène, Dumbéa ou encore dernièrement Poindimié et Maré. Des visites ont été effectuées à l'usine de dessalination de l'eau de mer et à l'usine de coprah d'Ouvéa, qui recevait pour la première fois le CES en séance plénière en juin 2007.

De plus, dans le cadre de ses relations intérieures, le CES s'est également attaché à découvrir des organismes détenant un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays, tels que le Port Autonome de Nouméa, l'Université de la Nouvelle-Calédonie ou encore le Centre Culturel Tjibaou.

Enfin, dans le cadre de leurs études, les commissions n'ont pas hésité à se déplacer afin de rencontrer les socioprofessionnels pour une meilleure approche de leurs activités et prendre la mesure en temps réel de leurs difficultés.



La refonte du site internet : www.ces.nc

Dès le développement d'internet en Nouvelle-Calédonie à la fin des années 90, l'institution y a vu l'intérêt d'une fenêtre de communication vers l'extérieur en créant son propre site.

Pour autant une nécessaire refonte a été effectuée en 2007, insufflant un esprit de modernisation et d'accès convivial voulu par le président LAMARQUE.

Ces nouvelles perspectives ont permis l'amélioration graphique et la réactivité des mises à jour. Faisant ainsi de cet outil, au départ destiné aux professionnels, une véritable référence de la démocratie participative calédonienne.

La moyenne annuelle du « nombre de visiteurs différents » pour la période de cette mandature a augmenté de 62%, soit en moyenne 3800 visiteurs par an pour 6620 consultations.

Outre son accès direct, on peut s'y connecter via le portail des institutions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ainsi que le portail de l'Assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France.



La création du centre de documentation

Dans un souci de libre accès à l'information, le besoin d'un centre de documentation structuré pour le CES était nécessaire. Ce dernier a vu le jour en juin 2007.

La tâche première de ce centre a été la réorganisation de la documentation et des archives existantes par la mise en place d'un plan de classement ; l'installation s'est poursuivie par le choix d'un mobilier et d'un logiciel de gestion de bibliothèque (PMB) adapté aux besoins et à la taille de ce centre de ressources.

Dans le même temps, des procédures de veille documentaire, de création de dossiers de presse thématiques ont alimenté les besoins en information des études.

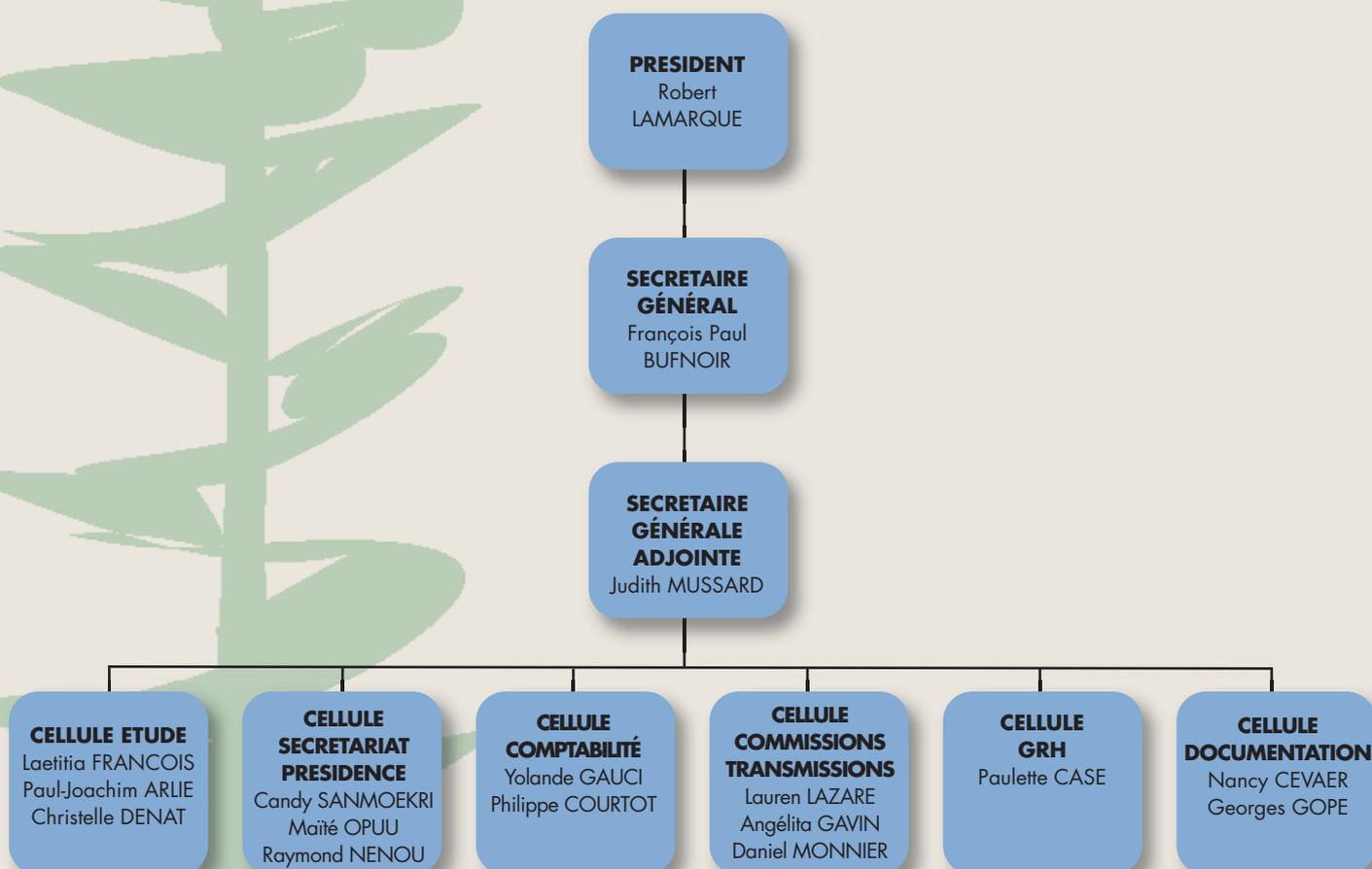
Durant cette mise en place de nombreux liens se sont tissés avec l'ensemble de la profession qui a participé notamment à la création d'une toute jeune communauté d'utilisateurs du logiciel PMB ou encore une convention de prêt avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie



L'équipe administrative



L'organigramme du service



Relations régionales et extérieures : les temps forts



Les relations avec l'ACESRF



Geste coutumier au centre Jean-Marie Tjibaou dans le cadre du colloque de l'ACERF en NC

L'ACESRF

L'assemblée permanente des présidents de comités économiques et sociaux régionaux a été créée il y a trente ans.

Elle est devenue en février 1992 l'assemblée permanente des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux puis en décembre 2000, l'assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France.

Elle regroupe aujourd'hui, outre les institutions métropolitaines et les CES ultramarins (Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane, la Martinique, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie).

Elle a pour but notamment:

- de constituer un lien d'échange entre les présidents de CES,
- d'assurer la promotion des travaux des diverses institutions,
- d'effectuer des études sur des sujets d'intérêts communs,
- d'organiser les relations avec le CESE de la République française,
- d'assurer la représentation régionale auprès d'instances nationales, communautaires et européennes

Les réunions

Dans le cadre de ses relations extérieures le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie a estimé important d'adhérer à cette structure. C'est pourquoi, des représentants du bureau se sont rendus plusieurs fois par an aux différentes réunions organisées tant en Métropole qu'en Outre-mer, resserrant de fait les liens avec leurs homologues et contribuant par la même au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie.

Geste coutumier au centre Jean-Marie Tjibaou dans le cadre du colloque de l'ACERF en NC

C'est ainsi qu'en juillet 2006 à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux, s'est tenue pour la première fois à Nouméa, une conférence des CES associant les CESR métropolitains et ultramarins ainsi que des représentants du CES National, soit 23 participants extérieurs représentant au total 14 institutions.

Cette rencontre consistait à envisager la Nouvelle-Calédonie à travers son histoire institutionnelle mais au-delà de cette dimension juridique et historique, de montrer également notre territoire dans sa dimension économique, sociale et culturelle.

En mai 2009, la réunion de cette prestigieuse assemblée, sous l'impulsion du CES de la Nouvelle-Calédonie, s'est déroulée dans la toute nouvelle Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

Rencontre des présidents des CESR, CES, CESC de France et d'Outre-Mer en Guyane

Une réunion décentralisée de l'ACERF à laquelle participait Mr Robert LAMARQUE président du CES accompagné de Mme Judith MUSSARD, secrétaire générale adjointe, s'est déroulée en Guyane du 19 au 26 octobre 2009.

De nombreuses personnes ont été rencontrées (le président de Région, le président du CESR, le président et le directeur général de la CCI-G, etc). A cette occasion de nombreux échanges et visites ont été faits sur les thématiques suivantes :

- Le port et les échanges commerciaux de Guyane, la logistique du transport et l'ouverture à l'international,
- La visite du chantier portuaire,
- La protection de la biodiversité et présentation du parc amazonien de Guyane,
- Le problème de l'immigration,
- La visite du centre spatial de Kourou,
- La coopération régionale.

Afin d'appréhender la diversité de l'action économique, les thématiques liées à la biodiversité et toutes les particularités de ce pays.



Centre Spatial de Kourou

Les relations avec la Polynésie Française

Les différentes rencontres de l'ACESRF et notamment le colloque organisé à Nouméa ont été l'occasion pour le CES de nouer des liens plus étroits avec son homologue polynésien.

En effet, les points communs de nos deux collectivités du Pacifique, le souhait grandissant des sociétés civiles de développer des contacts entre elles, ont permis une prise de conscience de l'intérêt et de la richesse des échanges avec nos voisins de Polynésie Française.

Le déplacement du CES en Polynésie Française

Pour répondre à l'invitation du conseil économique, social et culturel de Polynésie Française, une délégation du CES s'est rendue à Tahiti du 15 au 22 septembre 2007.



Le conseil économique, social et culturel de Polynésie Française

Après les visites culturelles, qui ont montré aux conseillers néo-calédoniens l'ancrage des polynésiens tant dans leur histoire que dans le monde moderne, notre délégation a été reçue par les plus hautes instances de Polynésie Française, à savoir : Mme Anne BOQUET, haut-commissaire de la République en Polynésie Française, M. Oscar TEMARU, président de la Polynésie Française, M. Anthony GEROS, vice-président du gouvernement, M. Alain Frebault, ministre de l'emploi, M. Michel BUIILLARD, maire de Papeete.

Ensuite les conseillers des deux institutions se sont retrouvés pour des séances de travail ponctuées de nombreux déplacements, qui ont permis d'explorer la vision polynésienne sur des sujets d'intérêts communs tels que : les énergies renouvelables, la mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée, l'introduction de l'Euro dans le Pacifique ou encore le transfert de compétences de l'enseignement secondaire.

A l'issue de cette semaine d'échanges, la délégation a rapporté devant l'Assemblée des synthèses et réflexions sur les sujets étudiés ainsi qu'un souvenir marqué par le légendaire sens de l'accueil polynésien.

La venue du CESC à Nouméa

À son tour, une délégation du conseil économique, social et culturel (CESC) de Polynésie, présidée par Mme Raymonde RAOULX, c'est rendue à Nouméa du 27 septembre au 3 octobre 2008.

Au cours des différentes visites proposées durant leur séjour, nos homologues polynésiens ont pu apprécier l'étendue de la diversité calédonienne qu'elle soit géographique, culturelle ou ethnique.

Les institutions calédoniennes ont ouvert leurs portes pour les visites protocolaires d'usage mais aussi pour démontrer le savoir faire calédonien en matière de transport public urbain et scolaire, de l'aide proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Le groupe a ensuite poursuivi ses visites à l'office des postes et des télécommunications, au centre d'apprentissage, à la CAFAT, et a consacré une journée de découverte à l'usine de Goro Nickel. Deux séances de travail, au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et au siège du CES ont permis de poursuivre les discussions entamées en Polynésie Française sur des sujets d'intérêts communs et ainsi entretenir les échanges privilégiés entre nos deux institutions.



Accueil coutumier à la tribu d'Unia à Yaté



Accueil de la délégation du CESC au CES de la Nouvelle-Calédonie

La rencontre avec Gaston TONG SANG, président de Polynésie Française

Dans le cadre du projet de convention de coopération bilatérale entre la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie, le président de Polynésie Gaston TONG SANG lors de sa visite en octobre 2008, a rencontré le CES de la Nouvelle-Calédonie.

« Ce déplacement m'a permis de constater et de mesurer les avantages que nos deux pays ne manqueront pas de tirer d'une coopération formalisée plus étroite. A ce titre, la rencontre des partenaires institutionnels et socioprofessionnels majeurs de la Nouvelle-Calédonie fut riche en échanges et bénéfique pour les relations que nous entendons resserrer. »

(Extrait du courrier de remerciement de la présidence de Polynésie Française au CES).



Gaston Tong Sang, le président et Georges Puchon, le ministre du budget,

Les Assises de l'eau

Le vœu n°02/2006

L'eau source de vie, est un enjeu majeur pour le monde. Notre île n'échappe pas à cette réalité. C'est pourquoi le CES s'est saisi en 2006 d'une étude sur l'eau potable.

Le vœu n°02/2006 a mis en évidence le caractère complexe de la gestion de l'eau en raison des compétences respectives en Nouvelle-Calédonie, l'insuffisance de la réglementation devenue obsolète ainsi que l'urgence pour le pays de se doter d'un système de distribution et de traitement plus performant.

C'est ainsi que le CES a émis le souhait d'organiser des assises de l'eau qui permettraient la rencontre des acteurs de l'eau et des institutions compétentes en la matière.

Les assises de l'eau

C'est en mai 2008 que le conseil économique et social a organisé les premières « Assises de l'eau » en Nouvelle-Calédonie.

Ce colloque à dimensions locales, régionales et internationales a rassemblé les institutions et les acteurs de l'eau en Nouvelle-Calédonie, dans le but de réaliser un état des lieux et d'élaborer des solutions probantes pour pérenniser la ressource.

Durant cette semaine de travail trois ateliers ont affiné leurs réflexions sur des axes essentiels tels que sont : l'eau et la mine, l'eau et l'agriculture, l'eau potable et l'assainissement.

A l'issue de ces journées d'échanges et d'études, il s'est avéré que la quantité et la qualité de cette ressource restaient insuffisantes et inégales en Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi qu'une série de mesures et de résolutions ont été avancées pour créer une nouvelle dynamique participative des acteurs de l'eau aux différents niveaux d'intervention.



Les invités extérieurs

Une dimension régionale et internationale a été donnée à ce colloque en faisant participer des intervenants extérieurs :

- Marc OVERMARS** : SOPAC: pacific islands applied geoscience commission/ Fidji
- Natacha JACQUIN** : Office international de l'eau / France
- Jacques SIRONNEAU** : Ministère de l'environnement – Direction de l'Eau / France
- Sam YIN YANG** : Office de l'eau / La Réunion
- Jan GREGOR** : Environnement Science et Research / Nouvelle-Zélande
- Jacques SICARD** : Collectivités de l'Agence de l'Eau / Seine Normandie
- Jeanne DEFOI** : Office de l'Eau / Martinique
- Engel RAYGADAS** : Aménagement et équipement rural / Polynésie française
- Frédéric BOUCKAERT** : Comité de Bassin de la Murray Darling / Australie

La synthèse des Assises de l'eau 2008

En novembre 2008 le CES a publié la « Synthèse des Assises de l'eau » qui regroupe les réflexions et les travaux de cette semaine d'études. Elle a été transmise aux participants du colloque ainsi qu'aux institutions calédoniennes.



Le bilan des assises 2009

Afin de dresser un bilan des actions menées suite au colloque, les participants des « Assises de l'eau » se sont à nouveau donnés rendez-vous en septembre 2009 pour faire un point sur les avancées qui ont été réalisées depuis 1 an, donnant lieu à un rappel des objectifs, à savoir :

- Mettre en place une organisation et des outils réglementaires et institutionnels adaptés au contexte,
- Réformer le cadre juridique,
- Mettre en place des outils financiers adaptés,
- Faire progresser les techniques et les compétences par métiers,
- Renforcer la connaissance,
- Sensibiliser et communiquer auprès de la population.

Sur chacun de ces points, les acteurs concernés ont exposé les mesures prises et les actions engagées.

Les relations avec le Vanuatu

Déplacement au Vanuatu

Soucieux de développer les relations régionales et afin de participer à une meilleure intégration des socioprofessionnels calédoniens dans le Pacifique, une délégation du CES s'est rendue du 4 au 8 août 2008 au Vanuatu.

A travers les différentes visites et rencontres effectuées durant ce séjour le CES s'est efforcé de récolter et d'analyser les indicateurs sociaux-économiques de la vie du Vanuatu afin de pouvoir assurer un relais avec les autorités calédoniennes dans le cadre des collaborations bilatérales qui se mettent en place.

Durant ce périple le CES a rencontré : l'Ambassade de France au Vanuatu, l'Alliance Française, le Ministère de l'éducation, le Premier ministre du Vanuatu, le Ministre des terres et de l'énergie, le ministre de la jeunesse et des sports, le gouverneur de la Banque de Réserve, les représentants de l'association de micro-finance Vanwood et du TIV « condition féminine et famille ».

Il a de plus visité : le conseil des chefs coutumiers, Air Vanuatu, la banque Agricole, l'UNELCO, la CCI, le centre culturel de Port-Vila, l'Institut de formation technologique INT et l'Hôpital.



Visite au Ministère de l'éducation



Dessin sur le sable, centre culturel de Port Vila

Le colloque des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane sur la biodiversité



Les conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'environnement (CCEE) de Guadeloupe, de Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de la Réunion, avec la participation d'invités tels que le CES de Nouvelle-Calédonie et le CESC de Polynésie Française, se sont réunis à Cayenne du 16 au 19 septembre 2008 à l'occasion de leur colloque annuel inter CCEE, sur le thème « **Pour des Outre-mer acteurs de leur biodiversité** ».

Cette biodiversité ultra-marine représente à l'heure actuelle 80% de la richesse de la France en la matière.

C'est pourquoi, des engagements forts ont été contractés par l'Europe dans une communication intitulée « **Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà** », par le Grenelle de l'environnement et par le Président de la République lors de son déplacement en Guyane en février 2008. Ainsi le CCEE a répertorié, à l'issue de ce colloque, un ensemble de demandes aux autorités compétentes dans un document intitulé « **La Déclaration de Cayenne** ».

Cette déclaration décline les mesures urgentes à mettre en place sous deux axes que sont : La conciliation du respect de la biodiversité des activités humaines et l'appropriation par l'Outre-mer des politiques publiques concernant la biodiversité.

Pour le premier, il s'agit de la mise en application du principe de précaution avec par exemple la gestion des espèces invasives et nuisibles ou encore la gestion contrôlée et maîtrisée de la ressource en eau. Deux sujets d'ailleurs qui ont fait l'objet d'études au sein du CES de la Nouvelle-Calédonie.

Et pour le second, il est souhaité la mise en place de moyens conséquents pour la prévention par l'éducation, concernant également le développement de filières professionnelles ou encore l'adoption d'une politique à dimension régionale des Pays d'Outre-mer.



Rencontre avec Hervé Gaymard, député

Le 24 février 2009 le conseil économique et social a reçu en séance plénière le député Monsieur Hervé GAYMARD, rapporteur d'information sur l'avenir des relations entre l'union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM).

Celui-ci était accompagné de madame Géraldine BARBY, administratrice à l'Assemblée Nationale.

Est à noter également la présence de madame Marie-Claude TJIBAOU représentante de la Nouvelle-Calédonie au conseil économique, social et environnemental national (CESE).

Les PTOM ayant pour vocation de disparaître, monsieur Hervé GAYMARD a été missionné afin d'informer et d'entendre les institutions calédoniennes sur le choix qu'elles auront à faire quant aux futures relations avec l'Europe. En effet, la Nouvelle-Calédonie devra se positionner en fusionnant avec la famille des « régions ultrapériphériques » ou en intégrant le groupe des « Etats ACP » (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Détaillée dans le « Livre vert », préalablement consulté par l'assemblée du CES, cette perspective a été le point de départ des discussions et des interrogations des membres sur les sujets transversaux que sont : le bien fondé de l'introduction de l'Euro dans les collectivités du Pacifique, des relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie dans sa région et de l'échéancier du FED (Fonds européen de développement) qui arrive à son terme en 2013. Dernier point d'ailleurs sur lequel le député encourage les institutions calédoniennes à poser d'ores et déjà les bases d'une réflexion sur les orientations du prochain contrat.



Monsieur Hervé GAYMARD



M. GAYMARD, M. LAMARQUE, Mme BARBY



M. GAYMARD, M. LAMARQUE, Mme TJIBAOU, M. TOGNA

Présentation et visite de l'usine de Gwangyang

Jeudi 17 août 2009 lors d'une séance plénière le économique et social a reçu une délégation de la Nickel Mining Company SAS (NMC) et de la société minière du Sud Pacifique (SMSP) pour une présentation du partenariat entre ces deux sociétés : le projet POSCO.

Durant cette présentation l'ensemble des conseillers ont mesuré l'importance du partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et la Corée du Sud, tant sur le plan international, économique et social.

En effet ce pari audacieux d'association avec le sidérurgiste POSCO a permis tout à la fois de pérenniser les sites miniers de Kouaoua, Ouaco, Poya et Nakety, en offrant une troisième vie à un minerai de faible teneur et de développer une activité économique.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie est directement positionnée sur le marché mondial de la production de ferronickel. L'usine de Gwangyang est désormais considérée comme étant la fonderie la plus compétitive au monde et en conséquence l'investissement français le plus important en Corée du Sud.

Achevée avec trois mois d'avance, cette usine a démarré sa production dès octobre 2008 augurant des débuts très prometteurs en termes de valeur ajoutée pour la Nouvelle-Calédonie concernant la vente de métal.

(source : Rapport d'activité 2008 de la SMSP)



La délégation était composée de :

Monsieur Michel RIOUX, directeur général délégué de NMC,

Monsieur Seong YONG, directeur marketing de NMC,

Monsieur Dominique NACCI, directeur des relations publiques de la SMSP,

Monsieur Philippe RIVIERE, contrôleur de gestion du groupe SMSP,

Monsieur Victor TOULANGUI, conseiller technique auprès du président directeur général de la SMSP.

Était également présente:

Madame Corinne VANREUX, collaboratrice de Monsieur Philippe GERMAIN, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Suite à cette présentation mais aussi aux études menées par la commission spéciale temporaire sur les questions minières, une délégation du conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie a été invitée par la société POSCO sur le site de l'usine de ferronickel de Gwangyang, en Corée du Sud.

La délégation du CES était composée :

Robert LAMARQUE, président, **Octova TOGNA**, **Jeanine DECAMP**, **Robert POINRI**, **Elia SIONE**, les vice-présidents, **Paulo SAUME**, secrétaire, **François-Paul BUFNOIR**, secrétaire général, **Christelle DENAT**, chargée d'études.

Au cours de leur séjour, les membres du conseil économique et social ont pu visiter l'immense complexe industriel de Gwangyang avec notamment les aires de stockage du minerai et les installations de transformation intégrée d'acier et découvrir une unité de production intégrée dans un environnement propre et vert. A cette occasion, ils ont rencontré monsieur Sang-Hong LEE, président directeur général du groupe POSCO, accompagnée de monsieur Ki-Bong KIM, vice président. Ces derniers ont également souhaité faire partager à la délégation des aspects culturels de leur pays au travers d'un repas gastronomique coréen et d'une visite d'un temple bouddhiste du 15^{ème} siècle.

Lors de leur passage à Séoul, les membres de la délégation ont été reçus par l'Ambassadrice de France en Corée, madame Elisabeth LAURIN accompagnée de madame Valérie LIANG-CHAMPRENAULT, responsable du pôle étude de la mission économique de Séoul. Cette rencontre a notamment permis de mettre en valeur le développement des relations calédo-coréennes en dehors du secteur industriel.



Le déplacement à l'île de la Réunion

Concernant la poursuite des échanges extérieurs du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, une délégation s'est rendue à la Réunion du 03 au 10 octobre 2009 où elle a rencontré ses homologues de l'océan indien: le conseil économique, social et régional (CESR) et le conseil de la Culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE).

De fait, la délégation calédonienne s'était fixée un double objectif :

- appréhender les économies d'énergies réalisées : par la mise en place d'une politique visant l'autonomie énergétique pour 2030, les moyens nécessaires à ce développement, les réalisations déjà faites et les projets dans le domaine de l'éolien, du solaire et du maritime.
- rendre compte de la réalité du développement durable dans la société réunionnaise.

Outre les deux conseils consultatifs qui les recevaient, les conseillers calédoniens ont pu échanger avec les représentants de la préfecture de la Réunion, le conseil général de la Réunion (CGR) et le conseil régional de la Réunion (CRR).

En matière d'énergies renouvelables la Réunion s'est engagée, suite au Grenelle de l'environnement et sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY, Président de la République française, dans un projet ambitieux d'innovation environnementale : le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion-Réussir l'Innovation). Ce dernier verrait son aboutissement en 2030 et placerait cette île de l'océan indien, dont la superficie est à peine le double de Lifou, numéro un mondial dans les domaines de l'innovation environnementale.

La visite de différentes installations déjà existantes ont permis, à la délégation du CES de la Nouvelle-Calédonie, de réaffirmer ses conclusions émises dans son vœu n°02/2008 relatif au développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, la délégation estime nécessaire d'approfondir les relations entre ces deux îles. En effet, la Réunion est considérée, à ce jour, comme étant à la pointe de l'innovation technologique en matière de développement durable et d'économies d'énergies qui sont immédiatement transposables sur notre territoire. Un exemple à suivre...



Ferme éolienne de la Perrière à St-Suzanne



conseil économique, social et régional de la Réunion



conseil régional de la Réunion

Les travaux et réflexions

en faveur du développement économique

Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, en matière de développement économique a été saisi à de nombreuses reprises par le gouvernement afin de traiter de cette thématique.



Le pouvoir d'achat des calédoniens

« Le CES a toujours eu comme leitmotiv de lutter contre la cherté de la vie, il a donc étudié les facteurs aggravant de l'augmentation des prix à la consommation »

En effet, le coût de la vie en Nouvelle-Calédonie, est un sujet d'actualité qui préoccupe le gouvernement et notre institution.

- C'est pourquoi le CES a eu à examiner, entre autres, un projet de texte relatif aux « Prix des loyers des locaux à usage d'habitation, avec création d'un nouvel indice de révision ». Dans ce cadre et afin de participer à la diminution du coût de la vie, il avait proposé que l'application de l'indice BT 21 soit partielle (50 %).

Dans cette même démarche, il avait émis un avis favorable, n°17/2006, pour la création d'une aide au logement généralisée au plus grand nombre et sur toute la Nouvelle-Calédonie. Cette aide étant octroyée selon des critères objectifs de composition familiale, de ressource, du montant du loyer, etc. Ceci afin d'offrir des logements locatifs, adaptés aux moyens du locataire.

- Concernant le problème du commerce en général ainsi que de la consommation, il avait à ce titre rappelé dans son avis n°18/2006 « *que les protections de marchés sont des mesures d'exception et sont très avantageuses pour les entreprises. Il constate qu'elles entraînent des efforts pour le gouvernement et qu'elles imposent des contraintes aux consommateurs* ».

C'est dans cette logique qu'en 2009, le conseil économique et social s'est autosaisi sur les négociations hors factures (marges arrière et autres relations commerciales) afin de mieux appréhender le problème des prix élevés à la consommation. En effet, les pratiques commerciales dites arrière se développent de plus en plus au détriment du consommateur qui ne peut pas en bénéficier compte tenu de leur nature (hors facture donc non "répercutable" sur le prix de vente). Voir Vœu n°03/2009

Pour poursuivre dans ce contexte économique, il est nécessaire d'aborder le comportement des acteurs économiques qui fixent leurs marges de façon importante maintenant ainsi une démarche loin des considérations du consommateur. Ce qui ne permet pas actuellement une quelconque action en faveur d'une diminution des prix/marges, exception faite pour les produits réglementés. Importateurs, producteurs locaux et distributeurs sont partie prenante dans ce processus et ce défaut de concertation et de réaction face au problème de la cherté de vie, entraîne le maintien du niveau de prix actuel en Nouvelle-Calédonie.

Le CES a donc abordé le sujet dans son vœu n°05/2009 sur

« Les marges avant et la structure des prix en Nouvelle-Calédonie » en pointant les problèmes suivants :

- la structure du marché avec une consommation limitée, face à une société ayant toutes les caractéristiques de la modernité ;
- la structure des prix (prix de revient, taux de marges avant, frais accessoires, etc.) ;
- la fiscalité douanière calédonienne.

Le CES a donc proposé plusieurs axes de progrès, entre autre :

- une modernisation et une simplification de la fiscalité douanière et de la patente afin de les rendre plus accessibles et plus justes. A ce titre, elles doivent être prudentes, réfléchies et méthodiques, afin de ne pas augmenter la pression fiscale globale pesant sur le consommateur (ce qui briderait la consommation et donc handicaperait également la croissance économique).
- un élargissement de la liste des produits de première nécessité qui seraient taxés en fonction des volumes et non de leur valeur, de plus, le CES demande à ce que les marges de ces produits soient strictement réglementées voire imposées. Par conséquent, que soient également renforcés les moyens de contrôle et ce quelque soit le lieu ou le produit est vendu (du Sud au Nord en passant par les Iles Loyauté).
- une mise en place d'instruments de mesure des protections. Le CES propose de mettre en évidence les contreparties faites en échange de l'aide de la collectivité, ceci en termes d'information du public. Il faut une protection équitable et profitable à la collectivité.

Par ailleurs il est nécessaire que les grandes surfaces s'engagent sur des volumes fermes concernant la production locale.

Dans le même esprit, le paysage électrique calédonien a intéressé fortement le conseil économique et social (CES) car dans le cadre de ses travaux relatifs à la cherté de vie, le coût de l'électricité correspond à une part importante des dépenses d'un foyer, vœu n°01/2010.

Pour conclure ses travaux sur la vie chère le conseil économique et social a décidé de s'intéresser au coût du transport.

Mais comme une étude relative aux différents aspects du sujet n'était pas envisageable, compte tenu de la diversité des domaines et des enjeux, il a été décidé de n'étudier ici que les éléments susceptibles de réduire le coût du transport terrestre pour un ménage. L'analyse des données statistiques montre que l'achat de véhicules neufs et les frais liés au carburant constituent les principales dépenses des calédoniens en matière de transport routier.

En outre, il est important de signaler que le coût du transport terrestre regroupe tant le prix payé par l'utilisateur que les subventions publiques. Le conseil économique et social tente au travers de cette étude de fournir des pistes de réflexion visant à diminuer le poids budgétaire de ces deux postes. La maîtrise du prix du carburant, l'offre d'un service de transport public de qualité en constituent quelques unes...

Ainsi, dans son vœu n° 06/2009 relatif au « Coût du transport en Nouvelle-Calédonie », les axes de réflexion et de propositions ont été les suivants :

- l'encadrement et l'analyse des éléments composant le prix du carburant,
- la persévérance dans la recherche d'éventuelles énergies de substitution,
- le développement des structures intercommunales et le partenariat inter-collectivités,
- la baisse du prix du transport pour l'utilisateur par un subventionnement public plus important en réorientant la dépense publique vers les transports,
- la garantie d'une prestation de service de qualité en matière de transport en commun (respect des horaires, aménagement des bus, etc.),
- la création d'un organe territorial destiné à définir les grandes orientations de cette politique, à fédérer les différents échelons décisionnels, et à impulser les collectivités dans le développement de leurs réseaux de transport,
- la mise en œuvre de mesures envers le transport scolaire.

Non seulement l'offre de transport en Nouvelle-Calédonie doit permettre au voyageur de préférer le transport collectif aux transports individuels mais, afin que cet objectif soit atteint, l'offre de transport doit être massive, organisée et bien coordonnée.

Tels ont été quelques uns des enjeux économiques sur lesquels le CES a dû travailler pour un développement plus harmonieux de la Nouvelle-Calédonie.



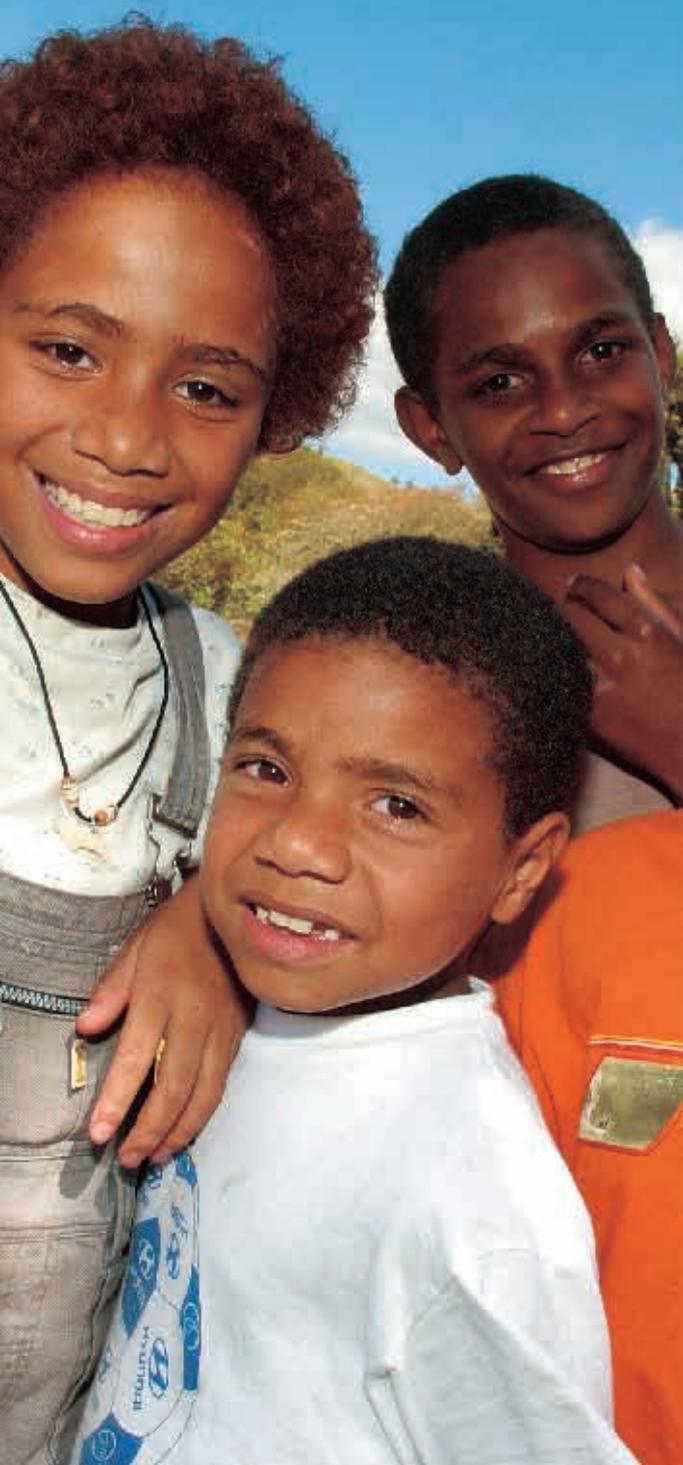
L'euro

« Depuis le 19 octobre 2007, le CES s'est autosaisi sur l'euro afin de répondre aux préoccupations de tous sur ce sujet d'actualité vœu n° 02/2010 »

En effet, le but recherché est d'appréhender les conséquences et toutes les contraintes que sa mise en place impliquerait. A ce titre, le CES a auditionné un nombre important d'acteurs (IEOM, CCI, Fédération des banques, les consommateurs, un maître de conférence en économie, etc...).

Par ailleurs, compte-tenu du contexte monétaire et juridique spécifique de la Nouvelle-Calédonie, il est important de mesurer clairement les avantages et inconvénients d'un tel dispositif afin de pouvoir évaluer dans leur globalité, tous les mécanismes que cela implique. Ce qui permettra de prévoir des leviers d'actions pour limiter les impacts négatifs comme la pratique des arrondis par exemple.

Les travaux et réflexions



en faveur de l'emploi

Suite à la planification des transferts en matière de droit du travail et de l'enseignement primaire et le secondaire, le CES s'est efforcé d'apporter aux projets de textes normatifs et par le biais de ses autosaisines des pistes de réflexion sur ces thèmes aux pouvoirs publics.

« Le souhait du CES émanation de la société civile calédonienne a été, tout au long de sa mandature, de favoriser, dans une certaine mesure, l'élaboration d'un code du travail calédonien effectif, ainsi que la mise en œuvre, dans les meilleures conditions, d'un système éducatif pour les écoles maternelles élémentaires ainsi que pour l'enseignement secondaire public et privé. »

La formation

Dans le cadre de la compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de droit du travail et de formation professionnelle, et dans un objectif d'ouvrir aux calédoniens la possibilité d'accès aux diplômes, la validation des acquis de l'expérience a intégré les modes d'accès aux certifications délivrées par la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, en s'alignant sur le processus d'accès à la qualification métropolitaine, la Nouvelle-Calédonie a souhaité par cet outil favoriser la promotion sociale et professionnelle des calédoniens à l'image des concitoyens métropolitains.

Sur le fond, avis n° 04/2008, le CES a noté que ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de la délibération n°39/CP du 29 novembre 2006. Cependant, il a souhaité qu'une attention particulière soit portée aux publics spécifiques ou en situation difficile, tels que les personnes ayant acquis un savoir faire par l'expérience mais disposant d'un faible niveau d'enseignement, et les demandeurs d'emploi.

C'est pourquoi le CES a accueilli avec enthousiasme les projets de textes du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avis n° 14/2009.

Ainsi, le code du travail calédonien prévoit désormais la possibilité pour les salariés ainsi que pour les bénévoles de pouvoir accéder à une reconnaissance du « savoir-faire » et de l'expérience acquis au fil des années.

Le travail

Suite aux saisines du gouvernement relatives à la composition du volet législatif du code du travail de Nouvelle-Calédonie (de 2006 à fin 2008). L'institution a été particulièrement attentive quant au respect du principe de « codifier à droit constant », instauré par le comité de rédaction. Néanmoins, le conseil économique et social a émis quelques observations et propositions concernant principalement des précisions à intégrer, dont la notion d'emploi local. Puis, il a émis le souhait de simplification de la norme en vigueur, avis n° 21/2006 et avis n° 06/2007. Enfin, il a honoré les rédacteurs pour le travail effectué compte tenu de la complexité et de la multitude de textes à détailler.

Le projet de loi du pays qui a été soumis à l'avis du CES, appréhendait le soutien et la promotion de l'emploi local selon les éléments fondamentaux suivants :

Un avantage de recrutement,

- un mécanisme de recrutement,
- une commission paritaire de l'emploi local (CPEL),
- un tableau des activités professionnelles,
- des sanctions.

Cependant pour bénéficier de ce dispositif, les demandeurs d'emploi doivent avoir une démarche volontariste et obligatoirement s'inscrire auprès des services de placement. De fait, les CES déplore le manque crucial d'outils de proximité et d'un outil de centralisation des données concernant les demandeurs d'emploi.

Le CES recommande de s'assurer de la performance et de la disponibilité des outils existants sur le champ de l'emploi, de la formation et du placement (ODE¹, organismes de formation, etc). Malgré des lacunes techniques ainsi que l'absence des délibérations d'application, le CES s'est positionné pour ce projet texte.

L'enseignement

En ce domaine, le CES avait dû se prononcer, dans son avis n° 09/2005, sur plusieurs projets de délibérations concernant les programmes scolaires de l'enseignement du premier degré. Ils portaient principalement sur les programmes proprement dits, ainsi que sur l'équipe éducative, tout en promouvant la scolarisation des enfants présentant un handicap ou un trouble invalidant. L'institution avait suggéré, en priorité, l'amélioration de la coordination entre les enseignements du privé et du public pour l'application des nouveaux programmes scolaires. Par ailleurs, elle avait proposé une clarification des statuts des enseignants en langues vernaculaires. De plus, elle avait conseillé la mise en place d'une formation continue des enseignants dans le cadre des nouveaux programmes scolaires. Pour finir, compte tenu de la diversité culturelle et ethnique de la Nouvelle-Calédonie, le CES avait évoqué la nécessaire simplification des tableaux de répartition des disciplines et des horaires de l'école.

Puis, dans son vœu, n° 01/2008, relatif au transfert de compétences de l'enseignement secondaire à la Nouvelle-Calédonie, le CES avait émis quelques recommandations dans différents secteurs, tels que :

- l'organisation de l'enseignement secondaire entre la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les partenaires sociaux et les associations de parents d'élèves dans le but d'améliorer le système éducatif. Le CES avait recommandé la prudence quant à une éventuelle adaptation provinciale des programmes scolaires.
- l'harmonisation des mesures communes relatives au financement, au personnel, aux élèves, aux infrastructures ainsi qu'aux systèmes d'informa
- la création d'une académie adaptée aux spécificités de la Nouvelle-Calédonie. En effet, celle-ci favoriserait la réalisation d'un transfert progressif.

¹ ODE : offres et demandes d'emploi.

Pour poursuivre dans ce thème et suivre l'échéancier établi pour le transfert des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,

le CES a répondu, en septembre 2009, à la demande de saisine en urgence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative à ce dossier. Ainsi, dans son avis n°09/2009, l'institution tient à rappeler que « Le partage des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif. Des compétences seront transférées dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront dans un calendrier défini, modulable par le Congrès, selon le principe d'auto-organisation. Les compétences transférées ne pourront revenir à l'Etat, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'Etat, en termes d'assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social »².

En effet, le transfert de cette compétence revêt un enjeu très fort par son importance au regard du poids de l'éducation dans l'économie calédonienne, de la population et du nombre d'établissements scolaires concernés, des transferts financiers qui lui sont associés, des personnels qui seront à terme transférés à la Nouvelle-Calédonie.

Afin de l'appréhender sereinement, une modification de la loi organique est intervenue en août 2009³ précisant les modalités de ce transfert ainsi que les mesures transitoires dans lesquelles l'Etat aura encore un rôle à jouer.

A ce titre, la Nouvelle-Calédonie sera notamment compétente en matière :

- d'organisation des enseignements scolaires,
- d'établissements d'enseignement du second degré public,
- d'établissements d'enseignement primaire privé et du second degré privé,
- de vie scolaire,
- des personnels de l'éducation au terme de la mise à disposition globale,
- de santé scolaire.

En outre, l'Etat demeurera compétent en matière :

- de la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux tels que : le brevet des collèges, le CAP, le BEP et le baccalauréat,
- de la définition des programmes d'enseignement qui conduisent à ces différents diplômes. La Nouvelle-Calédonie peut cependant demander à l'Etat des adaptations de programmes nécessaires à la prise en compte du contexte local. Par ailleurs et depuis 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour créer des diplômes de formation professionnelle,
- de la formation et la qualification des maîtres du second degré,
- du contrôle pédagogique.

² Extrait du préambule de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998

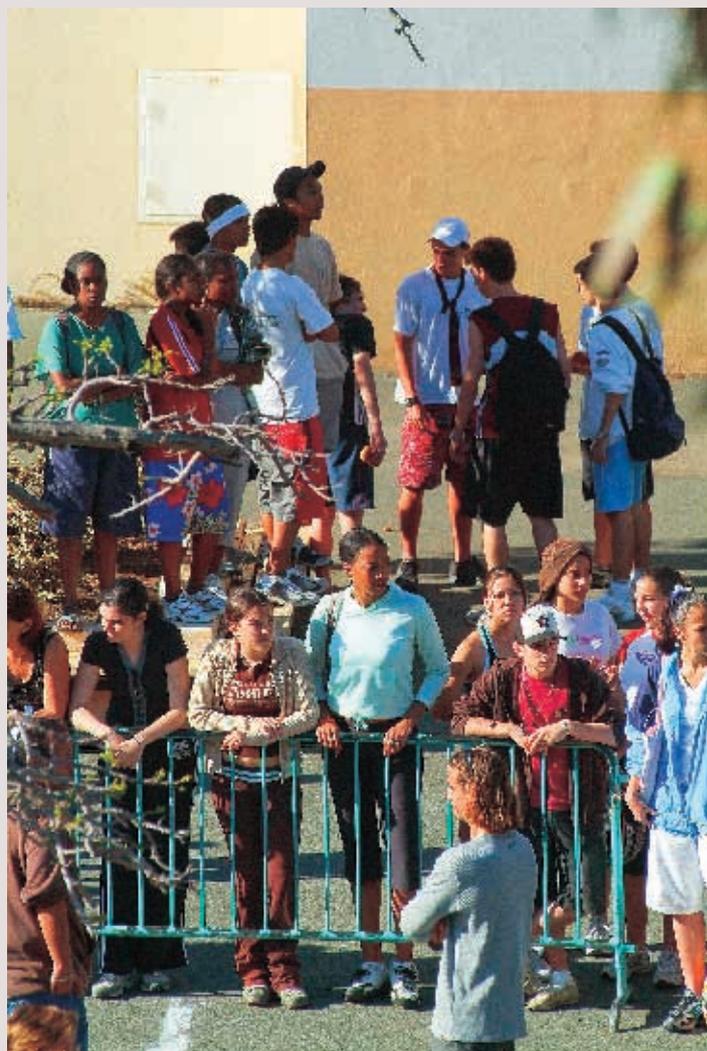
³ Loi organique n° 2009-970 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances.

En conclusion, le CES indique que compte tenu des enjeux sociaux, politiques, réglementaires et financiers, le projet de loi du pays qui lui est soumis pour avis ne fait qu'avaliser le principe du transfert prévu par l'Accord de Nouméa du 05 mai 1998 ; alors même que la mise en place des outils réglementaires n'aient été élaborés, lui permettant, l'exercice de cette nouvelle compétence et de ce fait, son existence effective.

A ce titre, le CES maintient que ce transfert doit se faire dans l'intérêt de tous les calédoniens et de leurs enfants.

Ainsi, il rappelle que le principe de permanence des textes⁴ prend tout son sens dans l'attente des textes d'application qui viendront compléter la loi du pays.

En outre, la réglementation en matière d'enseignement étant complexe et dense, l'institution suggère qu'un code de l'éducation soit créé dans les plus brefs délais.



⁴ Conformément à l'article 222-I de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie: les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en Nouvelle-Calédonie à la date du transfert et qui ne lui sont pas contraires demeurent applicables.

Les travaux et réflexions

en faveur de la protection sociale

Durant les cinq dernières années, l'amélioration du contexte social a été au cœur des débats. Le CES a eu à traiter de nombreux textes permettant le renforcement des droits, l'acquisition d'avantages sociaux et la reconnaissance des plus défavorisés.



Le handicap

« L'institution a fortement soutenu le dispositif législatif destiné à améliorer les conditions de vie de la personne en situation de handicap. »

Dans son avis n°03/2007 relatif à la charte du handicap en Nouvelle-Calédonie, le CES a émis un avis favorable et a souligné la nécessité qu'une réglementation soit mise en place afin d'assurer une application effective des mesures contenues dans la charte.

Faisant suite à cette charte et au rapport du CES, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a entrepris en 2008 une vaste campagne en faveur du handicap. C'est ainsi que deux lois du pays, l'une instaurant une obligation d'emploi des personnes handicapées et l'autre mettant en place un régime d'aides en leur faveur ont été présentées à notre institution.

Le CES a tenu à saluer l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans les secteurs public et privé instaurée par la première loi du pays.

Par ailleurs il a émis quelques réserves concernant l'alimentation du fonds destiné à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Ce financement a été jugé trop fragile par les conseillers, avis n°14/2008 car basé sur le paiement de pénalités assises sur le non respect par les employeurs, des obligations spécifiées par la loi. En outre, l'institution avait également souhaité que des structures adaptées supplémentaires soient créées pour les handicapés.

S'agissant de la seconde loi du pays, qui met en place différentes mesures d'aides en faveur des personnes handicapées, l'institution l'a également favorablement accueillie tout en émettant quelques observations telles que la détermination, pour chaque catégorie d'handicap, des aides susceptibles de leurs être accordées ou la nécessité de clarifier les compétences de la Nouvelle-Calédonie de celles des provinces...

Parallèlement à ces deux mesures phares, trois délibérations destinées à accompagner ce dispositif, ont permis de :

- Créer le conseil du handicap et de la dépendance (CHD-NC), destiné à mener des réflexions sur les actions à entreprendre pour améliorer la condition de vie de la personne handicapée, d'attribuer les aides ... Par son avis n°16/2008 relatif au projet de délibération portant création du conseil du handicap et de la dépendance (CHD-NC), le CES s'est positionné favorablement à ce texte en souhaitant quelques modifications de forme telle que la fixation d'un nombre impair de la composition du conseil, de manière à dégager une majorité lors du vote.
- Renommer la commission d'orientation et de reclassement des handicapés qui dorénavant s'appellera commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance en Nouvelle-Calédonie. Elle sera désormais, seule compétente pour le traitement des demandes des personnes handicapées et des personnes en perte d'autonomie. L'institution a, pour ce projet de délibération émis un avis favorable sans aucune observation, avis n°18/2008. En outre, il est également utile de souligner que les compétences de cette dernière, ainsi que celles de

la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH-NC), seront élargies car elles pourront, entre autres, établir des plans d'accompagnement personnalisés. Le CES a également émis un avis favorable, avis N°17/2008 pour ce projet de texte tout en souhaitant que l'âge butoir qui met fin au statut relevant du CEJH-NC, soit fixé à 21 ans.

Jusqu'à la loi du pays n° 2009-2 du 07 janvier 2009⁵, les aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie, étaient versées respectivement par chaque province avec des montants différents. Cette répartition des compétences a eu pour conséquence de créer une grande disparité entre les diverses aides attribuées en fonction de la province concernée.

Afin de pallier ce problème, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désiré exercer cette compétence qu'il avait précédemment déléguée pour une harmonisation des allocations et dans un souci de justice sociale. Cependant la mise en œuvre de cette nouvelle loi du pays a rencontré des difficultés retardant son application. C'est pourquoi, afin d'éviter un arrêt brutal dans le versement de ces allocations, des conventions transitoires entre le gouvernement et les provinces sont proposées.

De plus, la création d'un groupement d'intérêt public a pour but, pour la Nouvelle-Calédonie, de se doter d'un dispositif avec un statut particulier facilitant l'exercice d'une réelle mission de service public.

En conséquence, l'institution propose notamment dans son avis n°15/2009 que :

- dans le cadre des conventions financières transitoires, soit utilisée la clé de répartition prévue par la loi organique concernant les recettes de fonctionnement des provinces. En effet, la province Sud a une action sociale plus développée que les autres et supporte les charges des ressortissants des autres provinces. Ainsi, le CES indique qu'il ne faut pas faire assumer à cette collectivité des dépenses disproportionnées eu égard aux ressources dont elle dispose et qu'il serait plus équitable que soit appliquée, pour le fonctionnement du GIP (groupement d'intérêt public), la clé de répartition sus citée.
- dans le cadre de la création du GIP, que l'article 1^{er}, du projet de délibération, mentionne un regroupement d'associations tel que le Collectif Handicaps par exemple, en lieu et place des termes « toute association active dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie »,
- les conventions qui doivent être passées entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces soient renouvelées tous les trois ans, en prévoyant un « effet cliquet » afin que ces financements ne soient pas inférieurs à ceux antérieurement alloués.

⁵ (JONC du 13 janvier 2009, page 252)

La sécurité sociale et la sécurité au travail :

L'amélioration du système social passe nécessairement par une sécurisation des caisses d'assurance sociale et par l'harmonisation des dispositifs de cotisation.

1. La sécurité sociale :

En 2006, le CES a été consulté de nombreuses fois sur différentes mesures d'ordre social.

Ainsi par son avis n°03/2006, l'institution a apposé trois avis favorables concernant :

- le projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre social,
- le projet de délibération fixant les conditions d'application en Nouvelle-Calédonie du décret n° 2005-1525 du 8 décembre 2005,
- le projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 280 du 19 décembre 2001 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

Ces textes avaient pour objectif :

- L'extension du régime de retraite temporaire de l'enseignement privé (RETREP) à la Nouvelle-Calédonie : ce dispositif prévoyait pour les titulaires du RETREP, d'une part, l'affiliation au régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM) et d'autre part, le bénéfice des prestations familiales servi par la branche famille de la CAFAT,
- La maîtrise des dépenses de santé : Institution du principe du ticket modérateur d'ordre public pour les honoraires des consultations médicales... Sur ce dernier point le CES a souligné que la responsabilisation du médecin référent n'était que de nature morale. De ce point de vue, le système semblait plus pénalisant pour le patient.
- La modification de l'assiette des cotisations à la mutuelle des fonctionnaires.

2 - La sécurité au travail :

En 2008, le CES a été saisi d'une Loi relative à la protection et à la sécurité des travailleurs. Ce dossier d'envergure, tant pour le patronat que pour les travailleurs a obtenu l'avis favorable de l'institution dans son avis n°19/2008.

La délinquance juvénile



Face aux actes de délinquances juvénile en forte progression et cela de plus en plus tôt chez les jeunes, souvent en situation d'échec scolaire, et afin de comprendre ces jeunes en manque de repères et d'autorité, le conseil économique et social s'est autosaisi de ce problème de société en Nouvelle-Calédonie.

Au travers des rencontres et des visites, le but est d'appréhender ce phénomène dans sa globalité afin de mieux le comprendre et de répondre aux interrogations (structures adaptées, le système judiciaire...).

Visite des services de la PJEJ (Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse)

Une délégation de la commission en charge du dossier relatif à la délinquance juvénile, a été reçue par la direction de la PJEJ. Après s'être prêtée au jeu des questions/réponses une visite des foyers a été faite, à savoir :

- Le foyer d'action éducative qui est depuis peu dans des locaux neufs, comprenant entre autre, une aile dédiée aux bureaux administratifs, une salle de restauration, des chambres et des locaux techniques. Ce foyer accueille des enfants de treize à seize ans, garçons ou filles.
- Le service de l'hébergement diversifié ou centre de jour et plus particulièrement l'atelier para scolaire. Où une évaluation du niveau scolaire de chaque enfant est faite ainsi que l'organisation de stages de découverte.
- Le foyer d'accueil d'urgence et d'orientation pour les enfants de treize à dix-huit ans, où un bilan est opéré afin de faire une proposition éducative au cas par cas.

Les personnes âgées

A ce jour, ceux que le langage courant a baptisés « seniors », font l'objet de nombreuses recherches et d'ouvrages mais il apparaît rapidement qu'il est difficile de cerner cette nouvelle génération.

En effet, les statistiques démographiques et économiques existent mais, faute d'étude portant sur des questions plus qualitatives et d'une définition communément acceptée, elles se limitent à des tranches d'âge différentes et permettent difficilement les comparaisons. Les aspects du vieillissement de la population ainsi que les enjeux en termes de protection sociale, ont été envisagés mais peu de travaux ont exploré cette « nouvelle vie » qui s'ouvre au moment de la cessation d'activité professionnelle.

Au travers du choix du titre d'étude voulu provocateur, « quel avenir pour nos personnes âgées », le CES tente de fournir des pistes de réflexion visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Le développement de l'aide à domicile, les aides financières aux personnes âgées défavorisées en constituent quelques unes... Toutefois, bien que le CES souhaite mettre l'accent sur la conservation du lien intergénérationnel, il n'écarte pas la solution du placement, vœu n°08/2009.



Les travaux et réflexions

en faveur de du monde rural

L'ensemble des travaux de la CAEFP a toujours eu comme fil conducteur de rétablir le lien essentiel qui doit exister entre le début et la fin d'une filière de production c'est à dire le producteur et le consommateur.

L'organisation des différentes filières agricoles et d'élevages

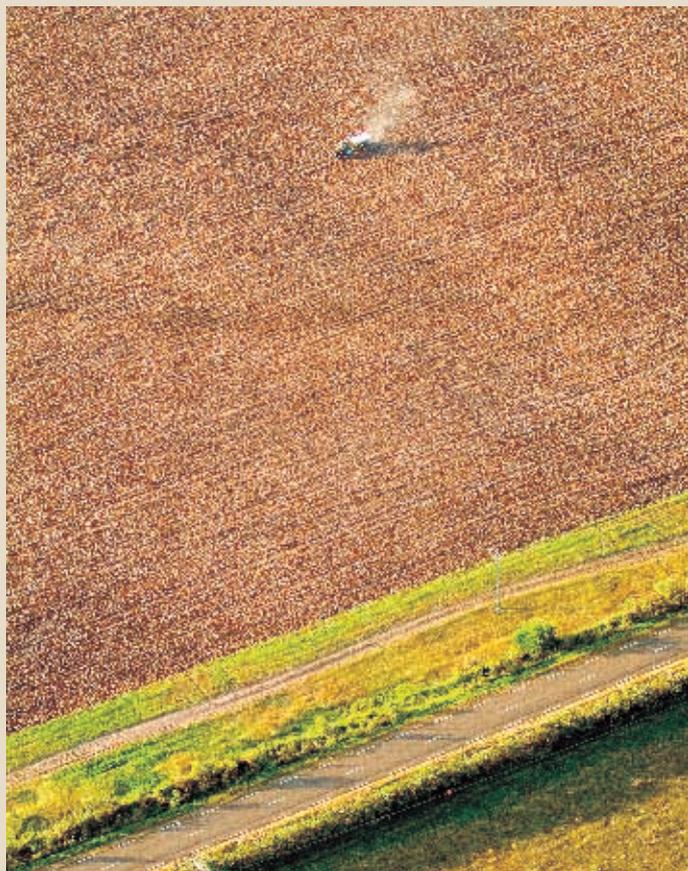
« Le CES est favorable au regroupement interprofessionnel des différentes filières du secteur primaire »

Le CES a souhaité dans ses travaux réunir autour d'objectifs communs l'ensemble des acteurs du secteur primaire proposant sur le marché des produits d'origines animales ou végétales. En effet, selon le nombre d'intermédiaires ou le statut juridique qui leur est donné, le lien entre producteurs et consommateurs a été occulté voir ignoré et ce dernier s'est vu imposer l'achat de produits dont il aurait souhaité une meilleure présentation, des qualités gustatives satisfaisantes, un panel de prix corrects, un choix de variétés et surtout connaître l'origine des produits.

Par ses propositions le CES a milité sur le fait que les acteurs du secteur des productions primaires puissent se regrouper en interprofessions et par filière. Dans ce contexte, il est nécessaire que ces professionnels puissent détenir une vision globale de leur secteur de production. Tout en tenant compte des attentes des consommateurs en favorisant les produits d'origine locale. Cette démarche s'inscrit dans le principe de développement durable de notre territoire insulaire tendant ainsi vers « l'autonomie alimentaire ». Nos axes de réflexions et de propositions ont été les suivants :

- Mettre en place des données de production fiables dans le domaine des productions animales comme végétales (identification des animaux d'élevage, prévisions de récoltes, etc...)
- Favoriser le libre choix des acteurs des filières dans leur mode de relations commerciales avec les intermédiaires, éviter les monopoles.
- S'orienter vers une agriculture raisonnée et économe en eau nécessaire à une production rentable.
- Professionnaliser les acteurs des filières du producteur au détaillant.
- Faciliter l'adaptabilité de la production en privilégiant la divulgation des techniques et la politique de développement par les socioprofessionnels.
- Respecter les producteurs et les consommateurs.
- Mettre en place des chartes de bonnes pratiques interprofessionnelles.
- Mettre en place des pratiques commerciales selon la philosophie « du gagnant à gagnant » s'inscrivant dans une perspective de développement et d'emplois durables avec des marges bénéficiaires raisonnables faisant émerger, si possible, un capitalisme à visage humain.
- Enfin, en cas d'échec de la mise en place de règles de bonne conduite interprofessionnelle, intervention des collectivités publiques pour fixer à la vente, le prix de certaines denrées animales ou végétales afin de juguler l'inflation et la cherté de vie en Nouvelle-Calédonie.

L'institution a donc toujours placé au centre de ses préoccupations « le consommateur » dernier maillon d'une chaîne de production qui selon son organisation peut lui être profitable ou au contraire lui faire payer au prix fort un produit dont il n'est pas satisfait et qui le fait se tourner vers les produits d'importation au détriment de la production locale ! (vœu n° 05/2007, avis n°01/2007, vœu n°01/2009, avis n°02/2009).



Les espèces envahissantes

« L'homme est victime de ses propres négligences et méconnaissances ».

Par ses multiples voyages et ses échanges commerciaux, des passagers de l'ombre se sont répandus, acclimatés, et ont surtout proliféré. Malheureusement, quelques-uns de ces passagers exotiques sont devenus de véritables « fléaux » pour l'habitat et l'environnement naturel de l'homme et de son écosystème. En effet, des espèces provenant à la fois de la faune et de la flore sont devenues nuisibles et envahissantes. Ce phénomène prend d'autant plus d'ampleur que la Nouvelle-Calédonie est une île d'une superficie d'environ 19 000 km² en zone intertropicale ; elle bénéficie d'un climat relativement tempéré que l'on peut qualifier de « tropical océanique ».

C'est ainsi que le CES a émis un vœu, n° 07/2009, qui propose différentes pistes d'actions à mener dans le cadre d'une politique volontariste afin que la Nouvelle-Calédonie se dote d'infrastructures et de réglementations efficaces ainsi que de moyens humains et matériels appropriés pour faire face à ces fléaux.

An aerial photograph of a mining operation. A wide, reddish-brown dirt road curves through a hilly, excavated landscape. A red dump truck is driving on the road, followed by an orange one. To the left, a yellow and blue excavator is working on the dirt. The background shows more of the mining site and some green vegetation on a hillside.

Les travaux et réflexions

en faveur de l'environnement et des mines

Au centre des questions minières ou environnementales le développement durable a été pour le CES un élément majeur de réflexion eu égard aux grands projets industriels miniers

Sujet de discussion principal à l'échelle de la planète, la question de l'environnement doit impérativement être traitée en Nouvelle-Calédonie. En effet, l'activité minière a toujours été au cœur de l'économie néo-calédonienne. L'extraction de nickel doit être réalisée en respectant le patrimoine naturel de l'archipel.

A ce jour, la réglementation minière de la Nouvelle-Calédonie repose sur un ensemble de textes juridiques complexes et anciens n'offrant plus les garanties nécessaires à la modernisation de l'activité minière et ne répondant plus aux exigences d'une protection de l'environnement et d'un développement durable. Il est nécessaire que ces fondements soient complétés par une base juridique renouvelée en adéquation avec ces nouvelles normes.

En 1954 sont publiés les premiers textes de lois relatives à la gestion de cette ressource, puis, dans les années 1960, le nickel calédonien est déclaré « minerais stratégiques » par l'Etat. Entre 1954 et 1998 (date à laquelle sont signés les accords de Nouméa et la loi organique de la Nouvelle-Calédonie), une multitude de délibérations et d'arrêtés sont mis en œuvre, afin de réguler son exploitation et de préserver la principale richesse de Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, dans son avis n°09/2008 relatif au projet de délibération arrêtant les dispositions du schéma de mise en valeur des richesses minières, le CES était favorable à la mise en place d'actions sur les plans environnementaux, fiscaux, juridiques et économiques.

En effet, il a fallu pallier le manque d'outils de contrôle, de l'impact engendré par l'exploitation minière sur l'environnement ; actualiser les réglementations et les harmoniser entre les collectivités ; répartir plus équitablement l'impôt sur les communes minières ; enfin, la mise en place de compensation des rejets atmosphériques, tels que la filière sylvicole ou la création de pépinières.

Puis, le CES a émis un avis favorable (avis n°11/2008) concernant l'avant-projet de loi du pays relatif au code minier de la Nouvelle-Calédonie.

Suite à l'établissement du schéma de mise en valeur des richesses minières qui a posé les grandes orientations et directives visant un développement raisonné de l'activité minière et de cette industrie, il était nécessaire de compléter ces fondements par une base juridique renouvelée en adéquation avec ces nouvelles normes. Certains articles de l'avant projet de la loi du pays ont donc été modifiés, concernant plus particulièrement le dédommagement de l'impact environnemental de l'extraction.

Enfin, le dernier avis rendu par le CES au sujet de la mine a été l'avis n°03/2009 relatif au projet de délibération portant création du Fonds Nickel. Le nickel étant le principal générateur d'emplois en Nouvelle-Calédonie, il était indispensable de maintenir son activité, quelques soient les conjonctures économiques. Le Fonds Nickel a pour but de soutenir l'activité de la mine lors des crises économiques. Concrètement, il s'agit d'un établissement public subventionné par un impôt soulevé sur le secteur minier même. Cela a nécessité la mise en place d'un nouveau plan fiscal pour la mine, qui ne soit pas trop lourd à supporter.

Une réorganisation des répartitions budgétaires est également prévue, afin de concentrer les dépenses sur les zones à réhabiliter.



L'environnement : l'eau

Le dispositif réglementaire calédonien en matière d'eau potable est largement obsolète et déficitaire. C'est pourquoi, le conseil économique et social demande aux décideurs institutionnels d'envisager l'adoption d'une réglementation conséquente dans le domaine de l'eau.

Dans son voeu n°02/2006 relatif à l'eau potable, le CES a donné un avis favorable sur le sujet. Afin de rendre l'eau potable accessible à tous, il suggère de s'inspirer des réglementations métropolitaines applicables en matière de politique de l'eau afin de mettre en dynamique les fondements d'un véritable droit de l'eau adapté au contexte de la Nouvelle-Calédonie. Parmi les textes de référence dans ce domaine, deux lois doivent être citées :

D'une part, la loi modifiée n° 64.1245 du 16 décembre 1964, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

La Nouvelle-Calédonie dispose de ressources suffisantes, pourtant celles-ci tendent à se raréfier du, pour partie, à la pollution industrielle. Ainsi, du chrome a été trouvé par l'IRD (l'Institut de Recherche et de Développement) dans les rivières calédoniennes, alors que de l'engrais est présent dans les nappes phréatiques des Iles Loyauté.

Sur la Grande Terre, l'exploitation minière est en grande partie responsable de cette pollution.

D'autre part, la loi modifiée n° 923 du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », relative à la relance de la politique de l'eau.

Certaines zones ne bénéficient que d'installations vétustes ou défectueuses. De plus, le budget disponible en matière d'assainissement ne permet pas à toutes les communes d'investir dans des travaux de rénovation ou d'entretien.

En conséquence, il apparaît indispensable d'appliquer et de faire respecter les réglementations actuelles ou futures relatives à la gestion et à la préservation de la ressource en eau. Cette dernière doit, en effet, devenir, comme la ressource nickel, et d'une manière encore plus vitale, le « patrimoine commun » de l'ensemble de la population calédonienne pour les années à venir.

S'inscrivant dans cette continuité, le CES a mis en place « Les Assises de l'eau » en mai 2008. Ce rassemblement d'ordre international a regroupé les politiques, les acteurs de l'eau et a fait appel à une expertise extérieure afin d'établir un système d'aide à la gestion de l'eau. Un bilan des actions menées a été organisé en août 2009.



Les énergies renouvelables

La production électrique de la Nouvelle-Calédonie est très majoritairement effectuée à partir de fioul lourd (76%). L'augmentation du prix du pétrole entraîne par conséquent une hausse des coûts de production d'électricité.

Afin de diminuer cet effet, de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de réduire la vulnérabilité énergétique de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement propose de développer la filière d'énergie renouvelable.

Dans son vœu n°02/2008 traitant du développement des énergies renouvelables, le CES souligne que la Nouvelle-Calédonie tend à réduire sa consommation en matières premières pour la production d'énergie et se tourne de plus en plus vers la consommation de matières renouvelables (matière végétale substitut du pétrole). Les avantages que présentent les énergies renouvelables se caractérisent par leur capacité à moins polluer, à se régénérer d'elles-mêmes et à être autonomes.

En plus d'avoir un impact sur le plan environnemental et énergétique, les énergies renouvelables sont un moteur pour l'économie. Avec la création de nouvelles filières, ce sont des emplois qui verront le jour sur tout le territoire.

En revanche, leur gestion reste un problème. Seuls les barrages bénéficient d'un contrôle quasi-total par l'homme. Une production d'énergie thermique est donc à prévoir, pour pallier le manque de vent, de houle ou de soleil.

De plus, leur coût est supérieur à celui d'une production classique à base de fioul ou de charbon. C'est pour cela qu'il est important d'organiser l'investissement en faveur de ces dernières.

Le CES conseille donc dans un premier temps de mettre en place un cadre réglementaire relatif aux énergies renouvelables, contribuant également à soutenir la croissance et la recherche dans ce secteur.

Enfin, il préconise une production en énergies mixtes, pour maximiser l'utilité des deux modes de production.

Dans son avis n°10/2008 concernant les projets de texte suivant :

- le projet de délibération relatif au développement équilibré de la production électrique en Nouvelle-Calédonie,
- le projet de délibération relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique, le CES a été favorable à la mise en place d'un cadre juridique concernant les énergies mixtes.

Faisant écho ainsi au vœu sus-mentionné, le conseil économique et social incite le gouvernement à épuiser les ressources existantes en matière d'énergie hydraulique afin de trouver une alternative aux énergies fossiles et ainsi limiter les émissions de CO².